



CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Le dix juillet deux mil vingt, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme ARLOT Monique – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. BINARD Jean-Pierre – Mme MOIGNER Maryvonne – M. AYRAULT Jean-Michel – Mmes MAUTRET Karine – DELURET Nathalie (arrivée à 20h40) – THIAUDIÈRE Karyn – M. THIMONIER Anthony –

Etaient excusés et représentés : M. CARRETIER Michel (pouvoir à M. RENAUD Serge)
M. CHASTANET Vincent (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)
Mme LOUAIL Céline (pouvoir à Mme ARLOT Monique)
M. GABIROT Anthony (pouvoir à M. THIMONIER Anthony)

Mme MAUTRET Karine a été désignée en qualité de secrétaires de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

1 – Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2020.

Il précise les règles d'organisation du scrutin.

Le Conseil Municipal doit désigner 3 délégués et 3 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage.

Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme MAUTRET Karine est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 15 conseillers présents ou représentés et constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. RENAUD Serge – Mme LOUIS DUPONT Brigitte – Mme THIAUDIERE Karyn – M. THIMONIER Anthony

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

(20h40 – Arrivée de Mme Nathalie DELURET)

Election des délégués :

La candidature suivante est enregistrée : Liste "JARRASSIER Michel " :

- JARRASSIER Michel
- ARLOT Monique
- RENAUD Serge
- LOUIS-DUPONT Brigitte
- BINARD Jean-Pierre
- THIAUDIERE Karyn

Le Conseil Municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 3 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
- Bulletins blancs ou nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	15

La liste "JARRASSIER Michel " a obtenu : 15 voix.

Sont proclamés élus :

Délégués	:	JARRASSIER Michel ARLOT Monique RENAUD Serge
Suppléants	:	LOUIS-DUPONT Brigitte BINARD Jean-Pierre THIAUDIERE Karyn

Séance levée à : 20h50.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.